

Annexe 7

‡ GLOSSAIRE ‡

A

Acte	Écrit constatant un fait ou l'enregistrement d'une déclaration. (acte d'état civil, acte notarié, par exemple)
Adultérin	Né d'une union, hors mariage, extraconjugale.
Age nubile	C'est l'âge exigé par la loi pour qu'une personne puisse se marier.
Agnat, Agnatique	Ascendant ou descendant par les hommes. Une généalogie est agnatique lorsqu'elle ne prend en compte que les hommes (par opposition à cognatique défini à la lettre C du présent glossaire)
Aïeul(e)	Désigne uniquement le grand-père ou la grand-mère.
Aïeux	L'utilisation du pluriel "d'aïeul", désigne l'ensemble des ancêtres.
Aîné	Celui qui est né le premier, par distinction du cadet (le second), le(s) puîné (le(s) suivant(s)) et du benjamin (le dernier)
Apparenté	Allié par le mariage.
Armoiries	C'est l'ensemble de l'écu et de ses ornements. Ce terme est toujours employé au pluriel
Armorial	Recueil d'armoiries.
Article	Unité de classement d'archives comme un registres, telle ou telle pièce etc.)
Ascendant	Ancêtre en ligne directe
Auteur	Ancêtre commun à plusieurs branches. Cette formulation est très utilisée par la noblesse

B

Bans	Publications relatives à un projet de mariage, destinées à l'information des tiers
-------------	--

Baptême	Sacrement qui marque l'entrée d'une personne dans la vie chrétienne.
Benjamin	Le plus jeune enfant de la famille en d'autres termes, le dernier né.
Blason	Ensemble des pièces qui constituent un écu héraldique.
B M S	Cette abréviation désigne les registres paroissiaux, en vigueur jusqu'en 1792, http://www.guide-genealogie.com/guide/glossaire.html - RE dans lesquels les Baptêmes, Mariages et Sépultures étaient indiqués.
Branche	Partie d'un arbre généalogique. On parle ainsi par exemple de la branche paternelle, de la branche maternelle etc.

C

Cadastre	Registre public sur lequel on indiquait la surface et la valeur des biens fonciers en vue de la perception de l'impôt.
Cadet	Né en second. On parle aussi de la branche cadette d'une famille.
Cartulaire	Ensemble de documents, chartes, contrats, actes de foi et d'hommage, donations..., d'une famille ou d'une institution comme une abbaye.
Charivari	Lorsqu'un garçon épousait une fille d'une autre paroisse, il s'exposait au traditionnel charivari. Sorte de bizutage le mettant plus ou moins à l'amende
Charte	Document qui concerne les biens et les titres d'une famille ou d'une institution et prouvant ses droits. Le chartrier est l'ensemble des chartes de la famille ou de l'institution.
Cherche de feux	En Bourgogne, ce sont des états nominatifs des chefs de famille établis en vue de l'assiette des impôts directs.
Cognat - Cognatique	Ascendant ou descendant par les femmes. Une généalogie est cognatique lorsqu'elle ne prend en compte que les femmes (par opposition à agnatique précédemment défini)
Collatéral	Parent descendant d'un ancêtre commun. Les collatéraux sont issus d'une autre branche. Un cousin est par exemple un collatéral.
Consanguin	Parent du côté paternel. Deux enfants issus d'un même père mais de mère différentes sont dits frères consanguins (par opposition à utérin, défini à la lettre U de ce présent glossaire)

Consanguinité	Parenté proche entre deux conjoints.
Conscription	Tous les ans, les jeunes hommes, ayant atteint l'âge d'effectuer leur service militaire national sont recensés et inscrits sur les rôles militaires.
Cote	Marque alphabétique et/ou numérique, servant à classer des liasses d'archives ou des ouvrages de bibliothèques.
Cousin germain	Cousin issu d'un frère ou d'une soeur du père ou de la mère.
Cousin issu de germain	Cousin issu d'un cousin germain.
Cousin remué de germain	Cette expression signifie cousin issu de germain (voir ci-dessus).
Cuignat	Beau-frère, belle-sœur.

D

<u>De Cujus</u>	La personne dont on établit la généalogie. La locution latine complète est : " <i>de cujus successione agitur</i> ", ce qui signifie " <i>de la succession de qui il s'agit</i> ". Le de cujus porte le Numéro Sosa 1.
Degré de parenté	Nombre permettant de mesurer la parenté entre deux membres d'une même famille. Le degré de parenté ne se mesure pas de la même manière en droit civil et en droit canon. Utile pour les dispenses de consanguinité.
Dépôt	Action de déposer des archives. C'est aussi le lieu où sont conservées les archives.
Descendance	Ensemble des personnes issues d'un individu ou d'un couple (Enfants, petits-enfants, arrière petits enfants etc.
Dispenses de consanguinité	Lorsque les époux étaient parents, ils devaient demander une dispense de consanguinité avant de pouvoir se marier. Voir aussi "implexe" défini dans le présent glossaire.

E

Endogamie	Mariage entre individus originaires du même groupe social, ou du même lieu.
------------------	---

Enfeu	Une tombe encastrée dans l'épaisseur du mur d'un édifice religieux.
Enregistrement	Inscription officielle sur un registre public des actes notariés.
Exogamie	Mariage entre individus originaires de lieux différents.

F

Faire-part	lettre ou billet qui annonce un événement familial tel qu'une naissance, un baptême, un mariage, un décès.
Feu	Sous l'Ancien Régime, cela désignait l'ensemble des personnes vivant sous le même toit et se réunissant donc le soir autour du feu. Le feu ne comprend donc pas seulement la famille nucléaire mais aussi les domestiques... Les recensements se faisaient par feu et non par personne.
Filiation	Lien de parenté unissant ascendants et descendants. Une filiation peut être agnatique ou cognatique. Voir la définition de ces deux termes dans le présent glossaire.
Fille de Soy (ou homme de Soy)	Signifie que la personne est majeure, c'est à dire libre ou n'étant sous la dépendance de personne pour se marier. Est aussi employé pour une personne veuve dont c'est également le cas. Attention de faire une lecture correcte dans l'acte du mot « soy », très souvent pris pour « foy », et qui n'a aucune signification.
Fond	Ensemble des documents d'archives conservés dans un dépôt, des livres conservés dans une bibliothèque, ...

G

Génération	Chacun des degrés successifs d'une filiation : Génération 1 : l'enfant, génération 2 : les parents, génération 3 : les grands-parents etc. On évalue entre 25 et 30 ans, en moyenne le temps qui sépare deux générations.
Germain	Personnes ayant un même père et une même mère. Les cousins germains ont au moins un grand-père ou une grand-mère en commun (qui provient du même "germe").

H

Héraldique	Science qui étudie les blasons et les armoiries.
Hoirs	Héritiers directs. On trouve la mention sans hoirs ou s.h. dans des généalogies ce qui signifie que la personne n'a pas d'enfants. Voir aussi le terme postérité défini dans le présent glossaire.
Homogamie	Mariage entre individus de même niveau social ou du même lieu.
Honnête homme, Honorable homme, Noble homme	Servait à définir, selon l'état de la fortune, une certaine échelle sociale, une hiérarchie parmi les roturiers avec au sommet le "noble homme". Il est donné à des petits bourgeois, des marchands, des artisans, des notaires, des procureurs fiscaux, des laboureurs plus aisés, à des personnes sans charges honorifiques ni seigneuries, afin de les distinguer. On souhaitait par l'un de ces qualificatifs marquer de la considération à une personne pour une raison ou pour une autre: notables locaux, instruction, reconnaissance dans une profession, situation de fortune, etc. Il ne désigne jamais en Bretagne un noble quand les termes "noble homme" sont utilisés.
Honorable homme (ou femme)	Qualité que prennent dans les actes publics, ceux qui ne sont pas nobles et qui sont pourtant d'une condition "honnête". Dans le dictionnaire de l'Académie française, 4 ^{ème} Edition (1762): <i>Honorable homme</i> , qualité que prennent dans les actes publics les simples Bourgeois.

I

Illégitime	Né hors mariage.
Implexe	C'est le rapport entre le nombre théorique des ancêtres et leur nombre réel. L'implexe désigne aussi la présence d'un ancêtre commun entre des futurs époux, pouvant entraîner une demande de dispense de consanguinité.
Index	Table alphabétique des noms cotés dans un ouvrage ou un ensemble de documents.
Insinuation	Inscription sur les registres du greffe du bailliage de la teneur essentielle des actes rédigés par les notaires.
Intestat	Décédé sans testament.
Inventaire	Ouvrage qui analyse un fond d'archives et permet de l'exploiter plus facilement.
<u>Inventaire après décès</u>	Dénombrement de tous les biens meubles et immeubles laissés par un défunt et constituant sa succession. On trouve ces documents dans la série B aux archives départementales.

L

Liasse	Unité de conservation d'archives.
Lignage	Ligne directe qui lie une personne à son ancêtre. On dit encore lignée ou ligne.
Livre de raison	Ouvrage manuscrit, utilisé surtout à des fins comptables, mais dans lequel ont été très souvent inscrits tous les événements marquants de la vie d'une famille, parfois sur plusieurs générations.
Livre terrier	C'est le registre qui reprend l'ensemble des règles (des us et coutumes) en vigueur dans une seigneurie
Livret de famille	Document délivré lors du mariage où sont notés les renseignements relatifs à l'état civil.
Livret http://www.guide-genealogie.com/guide/papiers_famille.html militaire	Document délivré lors du service militaire.

M

Maison	Famille, s'emploie uniquement pour la noblesse.
Majorité civile	Age à atteindre pour être juridiquement et civilement capable et responsable.
Mariage clandestin	Un mariage est dit clandestin, lorsqu'il est contracté sans les solennités requises, par exemple, hors de la paroisse des contractants, sans publication des bans ou sans dispense.
Majorité matrimoniale	Il s'agit de l'âge à partir duquel l'absence du consentement des parents n'est plus un empêchement dirimant, pour se marier.
Mariage isonyme	Mariage unissant des époux porteurs du même patronyme.
Matronyme	Nom de famille transmis par la mère. Voir aussi le terme "patronyme" défini dans le présent glossaire.

Mention marginale	Inscription faite en marge d'un acte d'état civil, indiquant le contenu d'un autre acte.
Minute	Original d'un acte notarié.

N

Nobiliaire	Ouvrage recensant les familles nobles.
-------------------	--

O

Official	A l'origine, veut dire « fonctionnaire qui officie, qui a un mandat ». Ce mot s'est imposé aux XII ^{ème} - XIII ^{ème} siècle, dans l'église pour désigner le juge du tribunal ecclésiastique diocésain, ou officialité. Les officiaux vont aussi exercer la juridiction gracieuse (soit, comme les notaires, l'authentification et la validation de contrats), sans commune mesure avec la juridiction contentieuse, jusqu'à ce que le notariat y mette presque complètement un point final.
Ondolement	Baptême réalisé d'urgence en l'absence d'un ecclésiastique, lorsque l'on craint le décès de l'enfant.

P

<u>Paléographie</u>	Étude des écritures anciennes.
Parentèle	Ensemble des parents vivants d'un individu à un moment donné.
Parent maternel	Parent du côté de la mère.
Parent paternel	Parent du côté du père.
Parent au tiers	Indique qu'il y a un niveau de plus par rapport au cousin germain, l'ancêtre commun, avec le mineur, se situe à 3 générations, c'est à dire l'arrière-grand-père ou l'arrière-grand-mère ou enfant de cousin germain. En ajoutant un degré de plus on parle de parent au quart.
Paroisse	Territoire soumis à l'autorité spirituelle d'un curé.

Patronyme	Nom de famille, transmis par le père. Voir aussi le terme "Matronyme" défini dans le présent glossaire.
Père vitric	Parâtre, nouveau mari de la mère. Peut se trouver dans un acte de mariage, dans ce cas il s'agit du beau-père du futur conjoint.
Porteur de contraintes	Personne chargée de notifier à un contribuable les mises en demeure du percepteur (19 ^{ème} siècle).
Postérité	Ensemble des descendants d'une personne. Lorsque la personne n'a pas de descendants, on indique « sans postérité » ou « s.p. ». Voir aussi le terme "Hoir" défini dans le présent glossaire.
Procureur	On désignait ainsi, sous l'ancien régime, un magistrat qui remplissait auprès des justices seigneuriales et ecclésiastiques des fonctions semblables à celles du procureur du Roi (chargé de requérir au nom du Roi, tant dans l'intérêt du royaume que dans celui des particuliers), près des justices royales. Il était chargé à la fois de défendre les intérêts des seigneurs et ceux des particuliers.
Puîné	Né après. On parle par exemple d'un frère puîné. Voir dans le présent glossaire "aîné", "cadet" "benjamins".

Q

Quartier	Mot ancien synonyme d'ancêtre.
-----------------	--------------------------------

R

Recensement	Opération administrative qui consiste à dénombrer une population. Ces documents apportent de nombreux renseignements concernant les familles. Jusqu'au XVIII ^{ème} siècle, les recensements sont faits par feu.
Registres paroissiaux	Registres de la paroisse dans lesquels étaient indiqués les baptêmes, mariages et sépultures. Voir aussi le sigle "B M S", dans le présent glossaire.

S

Sosa	Numéro que l'on attribue à un ancêtre.
Sources	Documents consultés pour l'établissement d'une généalogie ou d'une histoire familiale.
Surnom	Nom donné à une personne en plus de son nom véritable. Les surnoms du Moyen Âge sont à l'origine de nos noms de famille actuels.

T

Table décennale	Registre récapitulatif des actes d'état civil classés par ordre alphabétique et chronologique sur une période de dix ans. Ces registres ont été instaurés après 1792 (le premier concerne donc la période 1793 à 1802).
------------------------	--

U

Usuel	Ouvrage de consultation courante mis à la disposition des lecteurs dans un dépôt d'archives ou une bibliothèque.
Utérin	Parent du côté maternel. Deux enfants nés d'une même mère mais de pères différents sont dits frères utérins. Voir le terme "consanguin", défini dans le présent glossaire.